



Recrutement d'un enseignant
pour la rentrée universitaire 2018-2019

à l'École nationale supérieure
d'architecture de Nancy (Lorraine)

PROFIL n°2018-3

Profil de poste: 1/2 poste de maître de conférences associé (enseignant non titulaire)

Groupes de discipline: Sciences Humaines et Sociales pour l'Architecture

Champ: Philosophie

Durée du contrat: 1 an

Nombre d'heures: 160 h équivalent TD (Travaux dirigés) sur l'année universitaire (mi-temps)

1- Contexte :

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy est une des 20 ENSA sous tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication. Elle forme plus de 700 étudiants-architectes en provenance de la Lorraine, des régions voisines et du Luxembourg, sur un cursus Licence-Master-Doctorat. Bénéficiant d'une assise scientifique, professionnelle et culturelle, elle s'attache à proposer des enseignements et une recherche nourrissant l'architecture tant comme savoir que comme métiers. Pour ce faire, elle dispose de deux laboratoires et d'un réseau d'agences d'architectures où son équipe d'enseignants-chercheurs développent leurs travaux. L'école est installée dans un édifice situé en centre-ville face au canal de la Meurthe et à dix minutes à pied de la gare TGV. Il s'agit d'une œuvre de l'architecte tessinois Livio Vacchini, labellisée patrimoine du XXe siècle en 2016.

L'enseignement est assuré par une quarantaine d'enseignants qui forment une véritable équipe, réunis par des intérêts pédagogiques partagés. L'école est associée par convention à l'Université de Lorraine, un des plus grands établissements universitaires français qui regroupe l'ensemble des forces universitaires de la région et totalise 65 000 étudiants.

Le cycle Licence organise autour de l'enseignement du projet architectural et urbain cinq champs de connaissances complémentaires : arts & culture, contextes, histoire, représentation, Matérialité & Ambiances.

Le cycle Master est organisé en quatre domaines d'études et de recherches combinant enseignement théorique et projet :

- « Architecture, villes et territoires » qui interroge les territoires urbains et ruraux dans leurs relations avec la société ;
- « Architecture, ingénierie, environnement » qui questionne les matériaux, les structures, les ambiances, les processus, les méthodes et les outils ;
- « Architecture, histoire et patrimoine » qui s'intéresse aux interventions dans le bâti existant ;
- « Architecture, théorie et critique » qui fédère des enseignants autour du projet d'architecture et de l'architecture comme savoir disciplinaire.

Par ailleurs quatre spécialités de master sont co-habilitées avec l'université : Verre-design-architecture, Architecture-modélisation-environnement, Architecture-bois-construction et Architecture, Environnement et Santé.

Objectifs du premier cycle. Diplôme d'études en architecture valant grade de Licence :

Le premier cycle des études d'architecture conduit au diplôme d'études en architecture. Il doit permettre à l'étudiant d'acquérir les bases :

1. D'une culture architecturale ;
 2. De la compréhension et de la pratique du projet architectural par la connaissance et l'expérimentation des concepts, méthodes et savoirs fondamentaux qui s'y rapportent ;
 3. Des processus de conception dans leurs rapports à divers contextes et échelles et en référence à des usages, des techniques et des temporalités, dans un cadre pédagogique explicite.
- Il lui permet également, grâce à l'évaluation de ses aptitudes, de s'orienter vers d'autres formations d'enseignement supérieur, dans le respect des conditions particulières d'accès à ces formations.

Objectifs du second cycle. Diplôme d'État d'architecte d'étude valant grade de Master :

Le second cycle des études d'architecture est organisé de manière à permettre à chaque étudiant d'approfondir ses connaissances et savoir faire dans un ou plusieurs domaines spécifiques. L'étudiant peut ainsi choisir d'orienter son parcours vers une forme de spécialisation en choisissant principalement les enseignements d'un des quatre domaines d'études proposés.

Les enseignements du premier semestre du cycle comprennent des cours et ateliers de projets distincts pour chacun des domaines, dont des enseignements communs d'initiation à la recherche. En fin de semestre les étudiants participent à une semaine intensive de projet d'expression plastique dans la continuité d'une réflexion et de travaux réalisés tout au long du semestre.

Les cours et séminaires du second semestre de la première année du cycle master et du premier semestre de la deuxième année sont articulés autour d'un enseignement de projet spécifique de l'un des quatre domaines d'études. Au début du semestre, l'étudiant choisit son domaine d'études dans le respect des éventuels pré-requis. Au cours du cycle, chaque étudiant doit préparer un mémoire de fin d'études sous la direction d'un enseignant appartenant au domaine d'études dominant de son parcours. Le 3^e semestre permet à l'étudiant de finaliser son mémoire de fin d'études. Le dernier semestre du cycle est consacré au projet de fin d'études et au stage pratique.

Présentation des activités de recherche scientifique de l'école :

La recherche en architecture est le cœur du projet pédagogique voulu dès 1970 par Jean-Pierre Épron, fondateur de l'école. L'ambition d'enseigner, en Lorraine, l'architecture comme savoir constitué et comme métier a favorisé une importante activité de recherche qui a marqué historiquement le paysage national.

Aujourd'hui l'école dispose de deux laboratoires et d'un réseau d'agences d'architecture où son équipe d'enseignants-chercheurs développent leurs recherches. Le CRAI (Centre de recherche en architecture et ingénierie) est un membre de l'UMR-MAP (CNRS). Il développe des recherches sur les modèles, méthodes et outils pour l'étude du bâti patrimonial et sur les modèles et environnements numériques pour la conception-construction en architecture. Le LHAC (Laboratoire d'histoire d'architecture contemporaine) travaille sur l'histoire des théories et pratiques de l'architecture contemporaine en France et sur la composition, la transformation et la redéfinition des villes et territoires urbains et ruraux et sur les cultures professionnelles liées à l'architecture. Il comprend un axe spécifique orientés sciences humaine, portant sur les pratiques professionnelles en lien avec les mutations du monde actuel. L'école est associée à 2 écoles doctorales et participe à la délivrance du doctorat en sciences de l'architecture et en architecture.

Dans le cadre du projet stratégique de développement de l'établissement, il a été décidé de porter un effort particulier sur le renforcement et le développement de la mission de recherche notamment en s'adossant à un réseau de laboratoires et d'agences d'architecture innovantes dans la région. Cet effort porte sur la définition d'une stratégie de recherche à l'échelle de l'établissement et sur l'implication de l'ensemble des enseignants dans des activités de recherche. Pour ce faire l'école a mis en place un fond de développement des initiatives de recherche et travaille avec l'Université de Lorraine à la mise en place du doctorat en architecture.

Place et poids de la discipline dans l'école, modalités d'enseignement et situation de l'encadrement pédagogique de cette discipline dans l'école :

L'enseignement des sciences humaines et sociales est adossé aux enseignements du projet architectural et urbain. Ainsi, il contribue à la formation architecturale des étudiants en leur apportant des éléments de réflexion concernant trois aspects liés à l'exercice de l'architecture. Il s'agit tout d'abord d'amener les étudiants à comprendre le contexte humain, culturel et social dans lequel ils seront amenés à intervenir en tant qu'architectes. Ensuite, d'interroger les facteurs proprement humains qui conditionnent la perception, l'analyse et l'interprétation des objets d'architecture. Enfin, d'inciter les étudiants à porter un regard sur leur propre pratique de conception, par le biais d'une réflexion sur les pratiques contemporaines et leurs enjeux. Par ailleurs, cet enseignement a pour objectif de favoriser le rapport des étudiants à l'écrit, en vue de la rédaction du rapport d'études et du mémoire de fin d'études. L'accompagnement des étudiants, ainsi que l'apport d'outils méthodologiques nécessaires à la réalisation de ces travaux, constituent un enjeu important de ces enseignements.

Les enseignements du champ SHS comprennent principalement des enseignements de philosophie, complétés par des enseignements d'anthropologie et des apports en sociologie. Ces enseignements sont assurés par un enseignant titulaire à temps plein en philosophie, un enseignant associé à temps partiel en anthropologie et des vacations en sociologie. La collaboration entre ces différentes disciplines est indispensable pour garantir aux étudiants un apport théorique et culturel diversifié et complémentaire.

2- Missions prévues pour l'enseignant :

Le poste à pourvoir pour le 01 septembre 2018 correspond à 160h d'enseignement (équivalent TD) sur l'année universitaire, non comprises les autres obligations telles que le contrôle des connaissances, la coordination pédagogique, la participation aux instances de l'école.

Charges pédagogiques:

- Sa mission consistera à assurer les enseignements suivants :

Dans le premier cycle des études d'architecture :

- Cours d'introduction à la pensée architecturale – L1 : Présentation des principaux aspects liés à l'appréhension de l'architecture (physiologiques, sociologiques, psychologiques), à sa pensée théorique et à sa conception, en mettant en relation les textes produits par les architectes avec les réalisations de ces derniers ;

Dans le deuxième cycle des études d'architecture :

- Cours Cultures et sociétés - M1 : enseignement intégré à l'offre du domaine « Architecture, théorie et critique », dans le cadre du semestre thématique consacré au thème de « Ailleurs » en lien avec les ateliers internationaux ;
L'enseignant s'intégrera au domaine d'étude « Architecture Théorie et Critique » et veillera à assurer une cohérence entre ses enseignements et les autres enseignements du domaine.
- Atelier de projet Mutations – M2.1 : atelier ayant pour spécificité un encadrement pluridisciplinaire, associant praticiens et enseignants de sciences humaines engagés dans la recherche ;
- Atelier de projet Mutations - PFE : atelier ayant pour spécificité un encadrement pluridisciplinaire orienté recherche par le projet ;
L'enseignant s'intégrera à l'équipe pédagogique et de recherche Mutations. Celle-ci est constituée d'architectes engagés dans une réflexion sur la pratique, et de chercheurs en anthropologie, architecture, histoire, philosophie et sociologie notamment. Elle s'appuie sur les réflexions menées au sein du thème "Mutations" du Laboratoire d'histoire de l'architecture contemporaine (LHAC), qui se donne pour objectif de penser les transformations de la production et l'occupation de l'espace au XXI^e siècle, et leurs implications sur les pratiques habitantes, les identités, les enjeux politiques, symboliques, rituels, techniques mais aussi poétiques et éthiques.

Les cours complètent une offre pédagogique existante dans le domaine de la philosophie, orientée vers une approche analytique et épistémologique de l'architecture.

En fonction des opportunités ces charges d'enseignement sont susceptibles d'évoluer. Le programme effectif des cours résultera d'un ajustement négocié sur la base d'une proposition détaillée que le(la) candidat(e) produira à l'appui de sa candidature, et en concertation avec les enseignants du domaine « Architecture, théorie et critique ».

- Autres tâches:

Comme tout enseignant de l'école, l'enseignant(e) recruté(e) devra prendre sa part de l'encadrement des stages des 1er et 2e cycles et sera amené(e) à participer à la coordination pédagogique, à des expertises et des évaluations.

Il (elle) devra participer aux journées portes ouvertes et autres événements liées au développement de l'établissement notamment en présentant ses enseignements et recherches. Dans le cadre de ses charges pédagogiques, il (elle) sera a minima membre d'un des comités structurant la gouvernance de l'école (Scientifique, Professionnel, Études, International, Valorisation, Moyens).

3- Titres, diplômes, expériences et compétences requises au regard du poste :

Doctorat obtenu, le (la) candidate disposera d'une solide compétence théorique autour des questions sociétales et environnementales actuelles, ayant pour base la philosophie, la théorie architecturale et tout autre domaine en lien avec l'architecture.

Une expérience en matière d'enseignement est souhaitée. Il (elle) devra présenter de réelles capacités à formuler des problématiques pédagogiques adaptées aux cursus, à mettre en œuvre des méthodes pédagogiques et des contenus adaptés aux besoins, aux savoirs et à la culture des architectes.

Une expérience en matière de recherche est aussi souhaitée autour des questions liées aux théories et pratiques de l'architecture.

Savoir être :

Esprit d'ouverture, curiosité, capacité d'analyse et sens critique.

Aptitude à travailler en équipe et le respect de l'intérêt collectif.

Créativité, réactivité, rigueur et organisation.

4- Nature et durée du contrat :

- contrat à durée déterminée de 1 an (160h) sur l'année universitaire

- rémunération brute mensuelle : 1 050 € environ

- Le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 prévoit une participation partielle pour certains titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués au moyen de transports publics entre la résidence et le lieu de travail. Le ministère prend en charge la moitié du tarif des abonnements à hauteur de 83,64 euros mensuels.

Il ne prend pas en compte les abonnements qui concernent des trajets qui vont au-delà du territoire français.

5- Dossiers de candidatures :

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- une lettre de motivation

- un CV (3 pages maximum)

- un dossier faisant ressortir les expériences personnelles comprenant des publications éventuelles de textes ou d'œuvres, une présentation des expériences d'enseignement et une proposition pour les deux cours concernés.

- une copie de la carte d'identité

- une attestation d'activité principale (condition à remplir préalablement à tout recrutement):

- 1) si candidat salarié (CDD ou CDI) : attestation de l'employeur précisant la quotité travaillée ainsi que la durée du contrat si CDD
- 2) si candidat affilié à la maison des artistes ou statut d'auto-entrepreneur : attestation de revenus
- 3) si candidat exerce une activité libérale : inscription à l'ordre des architectes et attestation d'assurance pour l'année en cours
- 4) si candidat fonctionnaire ou contractuel de la fonction publique: dernière situation de carrière et indication de la quotité travaillée

6-Dépôt des candidatures :

Les candidatures devront être adressées à l'attention de M. le Directeur de l'ENSArchitecture de Nancy et envoyées **uniquement par mail** à rh@nancy.archi.fr et à herve.gaff@nancy.archi.fr (Hervé GAFF, enseignant déchargé concerné) au plus tard le 17 septembre 2018 à 12h (délai de rigueur).

Pour information, les candidats sélectionnés sur dossier pourront être convoqués par courriel et/ou par téléphone pour un entretien avec la commission de recrutement à partir du 24 septembre 2018.